

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-110**

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT MIXTE COMPORTANT 36 UNITÉS D'HABITATION, SUR QUATRE (4) ÉTAGES, AU 8900, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3004 0119 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2017, le premier projet de résolution numéro PP-110, lequel porte le titre ci-dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 25 avril 2017 à compter de 18 h 30** au Centre communautaire RDP, situé au 9140, boulevard Perras, dans la grande salle communautaire au sous-sol.

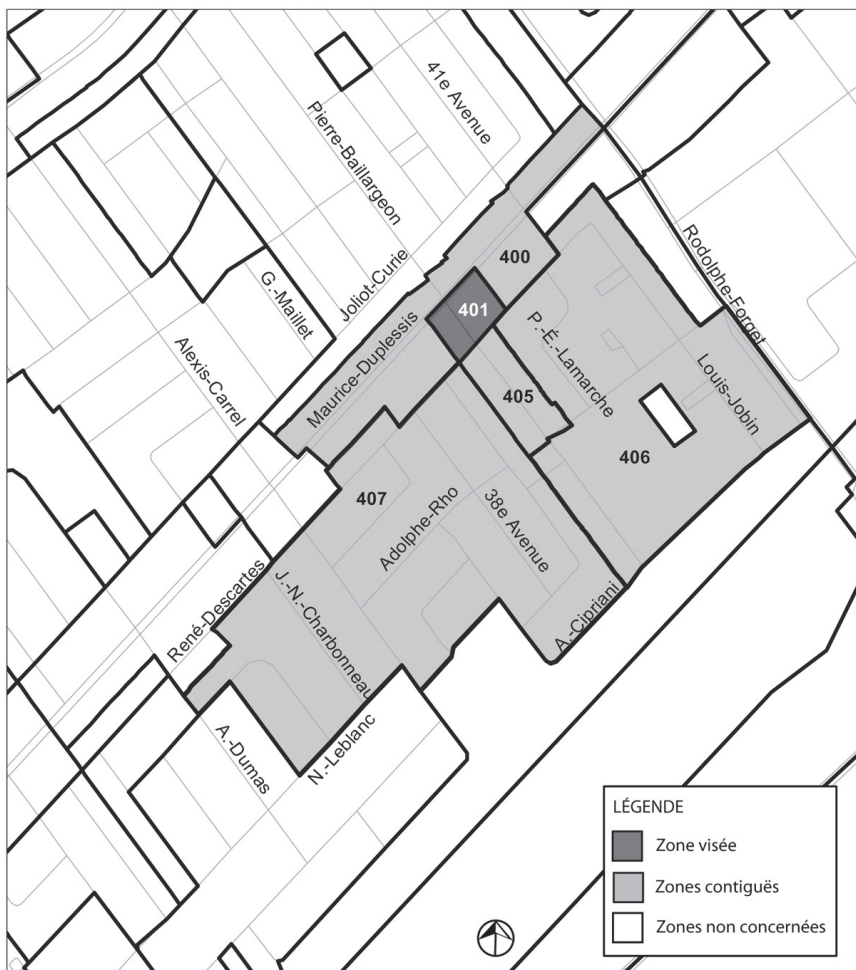
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment qui logera une superficie commerciale sur le rez-de-chaussée de la façade principale, trente-six (36) logements répartis sur les quatre (4) niveaux de plancher ainsi qu'un stationnement intérieur de trente-cinq (35) cases de stationnement aménagé au sous-sol.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 401. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 400, 405, 406 et 407, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 11 avril 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LL.M., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat